

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-6422
OBJET	Recommander au conseil municipal d'approuver l'addenda numéro 1 à l'entente d'aide financière intervenue entre Ville de Laval et Culture Laval attribuée dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023 entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications, programme d'aide aux initiatives de partenariat	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :	11-Laval-des-Rapides	
Date CE souhaitée :	2023-12-20	

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine		No SD SD-2023-6422
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)			
Date	No résolution	Objet	
2023-11-07	CM-20231107-1000	2E AVENANT - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	
Résumé			
Sur recommandation du comité exécutif,			
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib			
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac			
et résolu à l'unanimité:			
d'approuver le 2e avenant à la convention d'aide financière à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Laval accordant un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention, dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat, pour le terme 2021-2023;			
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.			
ADOPTÉ			
(SD-2023-4716)			
Date	No résolution	Objet	
2022-06-07	CM-20220607-516	APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CULTURE LAVAL	
Résumé			
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:			
d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et Culture Laval concernant le versement d'un montant maximal de 220 000 \$ pour le projet «Mise en oeuvre du plan d'action 2022-2023 de Culture Laval», et ce, attribuée dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Laval et la ministre de la Culture et des Communications pour le programme d'aide aux initiatives de partenariat (MCC) 2021-2023;			
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.			
ADOPTÉ			
(SD-2022-1626)			
Date	No résolution	Objet	
2022-05-04	CE-20220504-1464	RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CULTURE LAVAL	
Résumé			
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:			
de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et Culture Laval concernant le versement d'un montant maximal de 220 000 \$ pour le projet «Mise en oeuvre du plan d'action 2022-2023 de Culture Laval», et ce, attribuée dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Laval et la ministre de la Culture et des Communications pour le programme d'aide aux initiatives de partenariat (MCC) 2021-2023;			
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.			
(CT:1697969) (SD-2022-1626)			
Date	No résolution	Objet	
2021-04-14	CM-20210414-322	APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	
Résumé			
Sur recommandation du comité exécutif,			
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib			
APPUYÉ PAR : Aram Elagoz			
et résolu à l'unanimité:			
d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ministre de la Culture et des Communications (MCCQ) et la Ville de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 1 607 038 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat pour le terme 2021-2023 et d'autoriser des crédits municipaux de 1 607 038 \$ qui seront appariés à ceux du MCCQ;			
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.			

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-6422						
ADOPTÉ (SD-2021-1352) <table><tr><td><u>Date</u> 2021-04-07</td><td><u>No résolution</u> CE-20210407-1093</td><td><u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</td></tr></table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ministre de la Culture et des Communications (MCCQ) et la Ville de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 1 607 038 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat pour le terme 2021-2023 et d'autoriser des crédits municipaux de 1 607 038 \$ qui seront appariés à ceux du MCCQ; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. (SD-2021-1352) <table><tr><td><u>Date</u> 2020-11-25</td><td><u>No résolution</u> CE-20201125-3621</td><td><u>Objet</u> NÉGOCIATION - TERMES DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</td></tr></table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à négocier auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec, les termes de l'entente de développement culturel pour les années 2021 à 2023, en lien avec le Programme d'aide aux initiatives de partenariat. (SD-2020-4988)			<u>Date</u> 2021-04-07	<u>No résolution</u> CE-20210407-1093	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	<u>Date</u> 2020-11-25	<u>No résolution</u> CE-20201125-3621	<u>Objet</u> NÉGOCIATION - TERMES DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
<u>Date</u> 2021-04-07	<u>No résolution</u> CE-20210407-1093	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS						
<u>Date</u> 2020-11-25	<u>No résolution</u> CE-20201125-3621	<u>Objet</u> NÉGOCIATION - TERMES DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le 14 avril 2021, la Ville a approuvé la convention d'aide financière entre la Ville de Laval et le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat pour le terme 2021-2023 (l'«Entente MCCQ»). Le 7 novembre 2023, la Ville a approuvé le deuxième avenant à la convention d'aide financière intervenue entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Laval accordant un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Dans le cadre de cette Entente, un appel de projets fut lancé par le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social («SCLSDS») auprès des organismes culturels professionnels reconnus par la Ville ayant pour objectif la démocratisation de la culture auprès des citoyens lavallois. À la suite de l'analyse des dossiers reçus, une entente d'aide financière est intervenue entre la Ville de Laval et Culture Laval (l'«Organisme») pour le projet «mise en oeuvre du plan d'action 2022-2023 de Culture Laval» (l'«Entente Culture Laval»). En vertu de l'Entente Culture Laval, la Ville a versé 85 % de l'aide financière maximale à l'Organisme, soit 187 000 \$ sur un maximum de 220 000\$. Le projet visé par l'Entente Culture Laval devait se terminer le 31 décembre 2023. L'Organisme a avisé la Ville de son impossibilité de compléter le projet pour le 31 décembre 2023. Le SCLSDS et l'Organisme se sont alors entendus pour reporter la date de complétion du projet au 31 mars 2024, sous réserve de l'approbation de l'Addenda numéro 1 joint au présent sommaire décisionnel. L'Addenda 1 modifie 3 articles de l'Entente Culture Laval. Étant donné que l'Entente Culture Laval est liée à l'Entente MCCQ, le SCLSDS a obtenu de la part du MCC l'autorisation (courriel) de prolonger l'Entente Culture Laval selon les termes y étant prévus.								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS Le dernier versement de l'Entente Culture Laval de 33 000 \$ aura lieu en 2024, suivant la réception du bilan final au plus tard le 30 avril 2024.								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-6422
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) Culture Laval 387, rue Laurier, Laval, H7N 2P3		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU Recommander au conseil municipal d'approuver l'addenda #1 à l'entente d'aide financière entre la Ville de Laval et Culture Laval attribuée dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023 entre la Ville et la Ministre de la Culture et des Communications - Programme d'aide aux initiatives de partenariat; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		